

Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 13 juin 2023

Question posée lors du CM du 02.05.2023

Madame Natacha Jacquemoud

La Présidente du Conseil municipal, ainsi que le Conseil administratif ont reçu un courrier de Monsieur Bisol daté du 18 novembre 2022. À ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée.

La Présidente du Conseil municipal a bien répondu à Monsieur Bisol le 28 décembre 2022, précisant que son courrier allait être transmis aux membres du Conseil municipal par voie électronique, plutôt que d'être lu en séance plénière. Le courrier a bel et bien été envoyé par courriel le 07.12.22 à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux. Le Conseil administratif a également eu l'occasion d'en prendre connaissance. Selon sa lecture, celui-ci n'appelait pas de manière évidente une réponse.

Evolution du projet Vieux-Lully

La Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement a tenu informé la Commune de Bernex de l'évolution du projet « Vieux-Lully » et des difficultés que rencontre le chantier. Tout d'abord, la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine ont fortement impacté le niveau de prix des matières premières. Le coût de la construction du projet s'est par conséquent fortement renchéri. Bien que l'indice des prix à la construction ait tendance à se stabiliser, la hausse globale reste aujourd'hui de l'ordre de plus de 12%, faisant passer le projet de 31.9 millions à 37.2 millions.

Parallèlement, le chantier a été stoppé en fin d'année 2022. En effet, le terrain sur lequel doit se construire le projet Vieux-Lully a montré des signes d'instabilité. Entre le 9 décembre et le 16 décembre, 5'000 m² de terre ont d'ailleurs dû être remblayés afin de stopper la problématique. Le cas a été annoncé à l'assurance en toute fin d'année afin de lancer une expertise permettant de déterminer les causes et les responsabilités liées au glissement. Bien que le règlement du litige prendra vraisemblablement encore passablement de temps, le chantier va toutefois pouvoir prochainement reprendre. Des travaux spéciaux seront quoi qu'il en soit nécessaires afin de garantir la stabilité du terrain. Parmi les divers scénarii envisagés, la mise en place de pieux en plus d'ancrages actifs longs est préconisée. Le coût global du sinistre est estimé à CHF 2.6 millions, ce qui amène le coût total du projet à CHF 39.8 millions. Une part, potentiellement prise en charge par les assurances, sera toutefois à soustraire.

Le projet global verra donc son coût renchérir et la Commune sera impactée, puisque concernée par la partie d'infrastructure publique intégrée dans le site (Ccube).